



SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 536

SÉANCE du 29 MARS 2023

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 20/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Étaient présents :

AUCHART Ernest, BLONDEL Michel, BRICOUT Damien, CAILLIEREZ Charline, CANLER Philippe, CARTON Philippe, COTTEL Jean-Jacques, DISTINGHIN Jean-Marie, DREMAUX Ingrid, DUMOULIN Charline, DUPONT Cédric, FERET Claude, GUILLEMANT Pierre, LEBAS Léon, LECORNET Claude, LEVIS Jean-Claude, LIBESSART Catherine, MATHISSART Michel, MICHEL Didier, NORMAND Arnold, POTEZ Roger, ROSSIGNOL Françoise, ROUSSEAU Philippe, SEROUX Michel, TABARY Daniel, TOURNANT Bernard.

Absents excusés / Pouvoirs :

ANSART Pierre donne pouvoir à ROSSIGNOL Françoise, BERTEIN Gabriel donne pouvoir à DUMOULIN Charline, BERTOUT Sébastien donne pouvoir à LIBESSART Catherine, BOUQUILLON Daniel, CAYET Alain donne pouvoir à POTEZ Roger, , DEGAUQUIER Olivier donne pouvoir à NORMAND Arnold, DESFACHELLE Nicolas, DROMART Evelyne donne pouvoir à COTTEL Jean-Jacques, GHEERBRANT Nathalie donne pouvoir à CAILLIEREZ Charline, LEBLANC Jean-Paul donne pouvoir à LEVIS Jean-Claude, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à FERET Claude, MILLEVILLE Bernard, PLU Jean-Claude, POULAIN Eric donne pouvoir à SEROUX Michel, PUCHOIS Jean-Pierre donne pouvoir à MATHISSART Michel, SKOWRON Richard donne pouvoir à AUCHART Ernest, TILLARD Jean-Luc.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 26
- Votants : 38
- Pouvoirs : 12

Vote :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0

Rapporteur : Michel MATHISSART

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES CUA/SMAV 2023

Monsieur le Vice-président donne lecture du rapport suivant :

Vu la délibération n° 413 du 13 décembre 2017 instaurant le principe de prestations sociales à destination des agents du Scota,

Lors du Comité syndical du 13 décembre 2017, vous avez acté la création en février 2007 relative aux prestations d'action sociale, l'instauration du principe de prestations sociales à destination des agents du Scota ainsi que le souhait de rejoindre l'association « Comité des Œuvres Sociales (COS) CUA/SMAV », association participant par ses actions à l'accompagnement social et culturel de la vie des agents de la Communauté Urbaine d'Arras et du Syndicat Mixte Artois Valorisation et du SCoT de l'Arrageois via le versement d'une subvention annuelle.

L'assiette de la cotisation est la masse salariale du Scota de l'année n-2 ; 2021 ayant été l'année de recrutement de deux agents (directeur 6 mois et chargé de mission 1 mois), notre cotisation est amené à augmenter de 799 € à 1251 €

Vu l'avis du bureau syndical du 15 mars 2023

Le Comité Syndical à l'unanimité attribue pour l'année 2023 une subvention de 1251 € à l'association précitée et autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au budget de l'exercice 2023 (Article 6574).



**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**

Françoise ROSSIGNOL